

Sur la complexité de la notion de topique

L'analyse de la structure informationnelle, qu'elle soit située au niveau de la proposition, de l'énoncé ou du discours, a constitué et constitue même à présent l'objet d'étude des chercheurs s'inscrivant dans des courants théoriques assez divers. En effet, des notions telles que *thème*, *rhème*, *topique*, *propos*, *focus* acquièrent des définitions et des usages différents selon le type d'approche qui en traite. Nous proposons un survol de quelques points de vue importants en linguistique française (et non seulement en linguistique française) liés à la notion de *thème*. Ce survol nous permettra d'éclaircir les concepts et les termes présents dans les différentes approches et de défendre certaines positions.

I. Thème et rhème – notions relationnelles?

L'étude de la progression thématique, qui tient actuellement une place importante surtout dans une approche discursive de la structure informationnelle, a, sans doute, ses racines dans l'opposition *onoma/rhéma* établie par Platon et dans les observations d'Aristote sur la construction binaire de la proposition. Cette binarité de la construction phrastique semble être une constante dans la majorité des études.

L'approche de Charles Bally relève de l'analyse logique de la proposition. Bally identifie dans une énonciation explicite un *thème* et un *propos* qui correspondent aux notions de *sujet psychologique* et, respectivement, de *prédicat psychologique*, le *thème* étant défini comme *ce dont parle l'énoncé, l'objet à propos duquel on dit quelque chose*: « La pensée que l'on veut faire connaître [...] est le but, la fin de l'énoncé à l'occasion d'une autre chose qui en forme la base, le substrat, le motif: c'est le thème » (Bally 1965 : 53). O. Ducrot et T. Todorov proposent eux aussi une définition du couple thème-rhème en tant que notions relationnelles¹ et rapprochent ces deux notions de celles de sujet et de prédicat psychologiques: « Le thème (anglais: *topic*) d'un acte d'énonciation, c'est ce dont parle le locuteur, c'est l'objet du discours, ou, comme disaient les linguistes du début du siècle, le *sujet psychologique*; le propos, ou encore *rhème*

¹ Ce sont les linguistes de l'Ecole de Prague qui ont été les premiers à conférer au couple *thème-rhème* un rapport relationnel direct.

(anglais: *comment*), c'est l'information qu'il entend apporter relativement à ce thème – ce qu'on appelait autrefois le *prédicat psychologique* » (Ducrot, Todorov 1972 : 345).

Pourtant, la binarité de l'énoncé ne semble pas justifiée, à première vue, dans le cas des énoncés à terme unique. Beaucoup de linguistes ont signalé la présence de tels énoncés: Ch. Bally parle de *monorème* (1965), M. Riegel *et al.* (1994) d'*énoncé à un seul élément*, M. Wilmet (1997) de *phrase à prédication impliquée*, P. Siblot (1999) d'*énoncé monoterme*, etc. Mais leurs analyses (l'analyse des énoncés onomatopéiques de Bally, de l'exclamation proposée par Riegel *et al.*, des étiquettes de P. Siblot pour n'en donner que quelques exemples) mettent en évidence le fait que la binarité de ces phrases nominales est assurée par ce que Benveniste appelle *prédicat de réalité*, l'actualisation nominale postulant la réalité des référents. Il faut préciser aussi que la description des énoncés oraux en *thème* et *rhème*, dans une acception classique donnée à ces mots, n'est pas toujours appropriée. Mary-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau (1999) sont arrivés à la conclusion, après une analyse du rôle joué par le thème dans des énoncés du français oral spontané, que le *rhème* peut être précédé par trois types d'unités: *les ligateurs*, *les indices de modalité* et *le thème* proprement dit (ce dernier, divisé en *cadre* et *support lexical disjoint du rhème*). L'ensemble de ces trois unités *ligateur+modalité+thème* forme ce que les deux chercheurs appellent le *préambule*, un énoncé étant donc constitué par la succession *préambule+rhème (+postrhème)*. Dans leur projet d'analyser les constituants de l'énoncé oral, Danon-Boileau *et al.* (1991) identifient deux ordres d'indices: les indices prosodiques et les indices syntaxiques. La prise en considération de ces indices *de variation d'intonation et de position* conduit à la définition de la notion de thème comme le premier élément de l'énoncé, facultatif, caractérisé par une intonation finale montante.

Nous mentionnons aussi le point de vue de L. Tesnière qui s'inscrit dans une perspective syntaxique visant à rendre compte de la structuration de la phrase. Pour Tesnière, la notion de *thème* est synonyme de la notion de *sujet* dont l'expression n'est pas obligatoire, la phrase étant organisée autour du verbe: « Tous les arguments qui peuvent être invoqués contre la conception du nœud verbal et en faveur de l'opposition du sujet et du prédicat relèvent de la logique formelle *a priori*, qui n'a rien à voir en linguistique. Quant à l'observation strictement linguistique des faits de langue, les conclusions qu'elle permet *a posteriori* sont de toute nature. Dans aucune langue, aucun fait linguistique n'invite à opposer le sujet au prédicat » (Tesnière 1952 : 104). Nous constatons que Tesnière refuse de superposer l'analyse logique de la proposition sur une analyse purement grammaticale, ce refus entraînant tout comme chez Danon-Boileau *et al.* (1991) un rejet de la binarité de la phrase.

II. Thème/rhème – donné/nouveau

Le *thème* et le *rhème* sont vus par les linguistes de l'École de Prague non seulement dans un rapport relationnel mais également par rapport à leur statut référentiel, statut qui est décrit à l'aide de l'opposition *donné/nouveau*.

Sur la complexité de la notion de topique

Tout énoncé serait formé d'un *thème* qui regroupe les éléments *connus*, *donnés*, et d'un *rhème* qui recouvre les éléments *nouveaux*. Bien que cette distinction soit à première vue pertinente, elle reste pourtant très vague. En effet, on a du mal à définir d'une manière précise ce que l'on entend par *informations connues* et la façon dont les *informations nouvelles* et les *informations connues* s'agencent dans un texte. Il est évident que le degré de nouveauté d'un référent du discours n'est pas toujours le même pour le locuteur et son interlocuteur. Certains auteurs, dont W. Chafe, adoptent un point de vue cognitif et considèrent que c'est le moment même de l'énonciation-réception qui est essentiel pour la détermination des informations nouvelles et des informations connues. Une information ancienne ne doit pas nécessairement être connue d'avance par l'interlocuteur, car elle est introduite dans son esprit par le locuteur au moment de l'énonciation. L'interprétation d'un référent nouveau est réalisée à l'aide des notions d'*état d'activation* (une information peut être inactive, semi-active ou active) et d'*identifiabilité* (le locuteur suppose que l'information fait partie du savoir encyclopédique de son interlocuteur) (cf. Chafe 1994). Le caractère donné d'une information peut être soit inféré à partir du contexte, soit récupéré grâce aux *connaissances partagées*. La définition du *thème* comme *informations données* a été mise en question dans les travaux ultérieurs des chercheurs de l'École de Prague. La question: *Le thème véhicule-t-il uniquement des informations anciennes?* a soulevé un débat qui a conduit les linguistes à nuancer leurs positions. Le linguiste tchèque J. Firbas évite la dichotomie donné/nouveau par l'introduction de la notion de *dynamisme communicatif* (Firbas 1972 : 77-94), les éléments de l'énoncé étant caractérisés par un continuum informatif. Le *thème* n'est plus restreint à la notion de *connu*, il est conçu comme l'élément le moins informatif, porteur du plus bas degré de dynamisme communicatif². Pourtant, quelques années plus tard, Firbas modifie sa position, en soutenant que l'énoncé communicatif minimal peut se dispenser du *thème*, qui peut ne pas être linguistiquement exprimé, tandis que le *rhème* reste l'élément obligatoire (cf. Firbas 1992). Même si l'analyse de Firbas est plus souple, elle présente l'inconvénient que l'on ne peut pas déterminer avec exactitude le degré de dynamisme communicatif, les critères proposés (la dépendance par rapport au contexte, la dimension sémantique, l'ordre des mots) n'étant pas toujours opératoires. Tout comme chez Firbas, dans l'approche de Prince, les notions de donné/nouveau ne coïncident pas obligatoirement avec le couple thème-rhème. E. Prince (1981 : 223-255) propose de situer les référents du discours le long d'une échelle: à gauche de cette échelle sont placés les référents déjà évoqués (présents dans le contexte ou dans la situation d'énonciation), au milieu de l'échelle se trouvent les référents inférables et à droite se trouvent les référents non utilisés ou totalement inconnus. Le thème que le locuteur choisit sera normalement représenté par un élément situé à gauche de l'échelle, par un

² Firbas définit le dynamisme communicatif de la manière suivante: « By CD I understand a property of communication, displayed in the course of development of the information to be conveyed and consisting in advancing this development. By the degree of CD carried by a linguistic element, I understand the extent to which the element contributes to the development of the communication, to which, as it were, it 'pushes the communication forward' » (Firbas 1972 : 78).

élément ayant un haut degré de familiarité pour l'interlocuteur, car autrement son énoncé serait taxé de déviant ou d'incohérent par celui-ci.

M. A. K. Halliday et R. Hasan (1976) considèrent que le thème et le rhème ne coïncident nécessairement pas avec les deux notions donné/nouveau, notions qui non seulement sont opposées, mais appartiennent à des plans de réalité différents. Ils identifient deux niveaux de l'organisation textuelle: le niveau thématique (Thematic Structure), qui présente l'information du point de vue de l'émetteur, et le niveau informationnel (Information Structure), qui organise les informations du point de vue du récepteur.

Même si *thème* et *donné* ne coïncident pas toujours, nous considérons que le maintien du critère donné/nouveau semble pourtant pertinent pour le traitement de l'organisation thématique, cette non-coïncidence pouvant être analysée et expliquée dans chaque contexte précis.

III. Organisation thématique au niveau global du texte

III.1. L'analyse de F. Daneš

Dans les travaux des linguistes pragois, la distinction thème-rhème permet d'expliquer les enchaînements phrastiques, l'alternance d'éléments connus et d'éléments nouveaux assurant la *continuité thématique* et la *progression sémantique (rhématique)*. L'analyse des segments discursifs étendus a conduit aussi à une acception textuelle (discursive) de la notion de thème. Pour aborder l'organisation thématique au niveau global du texte, F. Daneš a établi trois schémas représentatifs qui rendent compte de la progression thématique: la progression linéaire (le rhème de la première phrase devient le thème de la phrase suivante et ainsi de suite), la progression à thème constant (à un thème constant s'adjoignent différents rhèmes successifs) et la progression à thèmes dérivés (les thèmes de chacune des phrases sont issus d'un hyper-thème ou d'un hyper-rhème) (cf. Daneš 1974 : 106-128). Ces trois types principaux de progression se combinent dans les textes, l'enchaînement fréquent de certains schémas conduisant F. Daneš à envisager des sous-divisions des types principaux: le *split rheme/theme* (progression à thème ou rhème éclaté), le *thematic jump* (le saut thématique). Daneš insiste sur le fait que les émetteurs ont à leur disposition un certain nombre d'expressions linguistiques (appelées *réseaux d'orientation*) pour chaque type de progression thématique qui aident leurs destinataires dans l'interprétation.

III.2. L'organisation textuelle selon J.-M. Adam

L'idée de progression thématique a été reprise par J.-M. Adam (1990) dans le cadre d'une linguistique pragmatique et textuelle. La proposition énoncée est l'unité d'analyse dans la majorité des travaux des logiciens et des philosophes du langage. On leur a reproché de s'être intéressés presque exclusivement aux aspects vériconditionnels du sens des énoncés, sans prendre en considération les phénomènes discursifs. J.-M. Adam considère qu'une définition de la proposition en tant qu'acte de référence (prédication) et acte d'énonciation (modalisation) serait réductrice et ajoute un troisième niveau: le niveau de la mise en relation ou liage d'une proposition avec d'autres propositions. La succession des propositions se réalise selon deux modes de liage: un mode de liage général (liages marqués grammaticalement par des connecteurs ou des organisateurs et liages marqués uniquement par la ponctuation) et un mode de liage séquentiel qui correspond à des types d'organisation globale de la textualité. La textualité dépend d'un équilibre entre la continuité-répétition et la progression de l'information³. J.-M. Adam (1990) distingue six plans d'organisation textuelle: les chaînes (les phénomènes locaux de liage), les espaces sémantiques (les phénomènes de prise en charge et de polyphonie), la segmentation textuelle, la période, la structuration séquentielle et la dimension pragmatique-configurationnelle. Le texte n'est pas une suite linéaire d'unités linguistiques, il est le résultat du passage de la *séquence* à la *configuration*. La notion d'orientation configurationnelle est essentielle, car c'est elle qui permet de considérer une séquence (une suite de propositions) comme un tout signifiant où chaque élément (proposition) acquiert un sens défini par rapport à ce tout signifiant.

III.3. Sens et sémantique textuelle chez F. Rastier

La théorie de F. Rastier, la sémantique textuelle, se propose de décrire les variations du sens, variations qui semblent osciller entre les contraintes imposées par le texte et la liberté des interprétations possibles. Le sens d'un texte *se construit* et dépend d'une *situation de communication* comprenant, à part le texte, un (des) émetteur(s), un (des) récepteur(s) et un ensemble de conditions (*genre* textuel, pratique sociale, etc.) (cf. Rastier 1989 : 47-53). Le niveau sémantique du texte est structuré par quatre composantes: la thématique, la

³ L'alternance répétition/progression qui fonde l'analyse textuelle est explicitée par M. Charolles sous la forme de règles:

« 1. Méta-Règle de répétition

Pour qu'un texte soit cohérent, il faut qu'il comporte dans son développement linéaire des éléments à récurrence stricte.

2. Méta-Règle de progression

Pour qu'un texte soit cohérent, il faut que son développement s'accompagne d'un apport sémantique constamment renouvelé » (Charolles 1978 : 4-71).

dialectique, la dialogique, la tactique. En définissant le thème comme le *contenu d'un lexème* (un sème), l'appel à son *classème* (sèmes génériques) et à son *sémantème* (sèmes spécifiques) conduit à l'identification d'un univers sémantique assez stable. La distinction sèmes génériques / sèmes spécifiques entraîne la distinction thèmes génériques / thèmes spécifiques. Les thèmes génériques sont « des classes sémantiques manifestées dans le texte par la récurrence de leurs membres et, éventuellement, par leur dénomination » (Rastier 1989 : 55) et peuvent prendre trois formes:

- le thème microgénérique qui correspond au *taxème*, à savoir à la *classe minimale où les sèmes sont interdéfinis*;
- le thème mésogénérique qui correspond au *domaine*, classe sémantique plus générale incluant plusieurs taxèmes;
- le thème macrogénérique qui correspond à la *dimension*, classe de généralité supérieure (les dimensions étant articulées par *les grandes oppositions qui traversent les univers sémantiques*).

Les thèmes spécifiques ne sont liés à aucune classe sémantique déterminée. Selon Rastier, les textes créent les *molécules sémiqes* (engendrées par la récurrence des groupements de sèmes particuliers, relativement stables) qui induisent, justement par leur récurrence, des réseaux d'isotopies spécifiques. Les isotopies génériques (notamment mésogénériques) et les isotopies spécifiques sont des facteurs essentiels de la cohésion sémantique, qui joue un rôle primordial dans la textualité.

III.4. Le *topic*, un phénomène pragmatique (U. Eco)

Une définition textuelle du thème nous est proposée par U. Eco dans *Lector in fabula* (1985). Eco préfère employer le terme anglais *topic* à la place du mot thème pour éviter une superposition des acceptions que ce mot reçoit chez certains auteurs (notamment chez Tomasevsky) où il désigne le schéma fondamental de la narration, la chronologie des événements, la syntaxe des personnages, acceptions qui seraient, selon Eco, plus proches du concept de *fabula*. La *fabula* est une partie du contenu du texte, de sa structure *sémantique*, tandis que le *topic* est plutôt un instrument métatextuel, un instrument *pragmatique* à la disposition du lecteur qui l'aide dans son processus d'interprétation. Le *topic* a deux fonctions: la *réduction de la sémiosis* et l'*orientation de la direction des actualisations*. L'identification du *topic* dépend de la capacité inférentielle du lecteur qui émet des hypothèses sur la cohérence d'un certain texte, hypothèses basées sur la *régularité du comportement textuel*. La détermination du *topic*, lorsque celui-ci est explicitement marqué, est guidée par la présence, dans le texte, de certains signaux tels que le titre, les mots clefs qui sont soit éparpillés, soit disposés à des endroits stratégiques du texte. Pourtant, ces indices peuvent conduire à une fausse hypothèse sur le véritable *topic* d'un texte, le lecteur étant ainsi contraint de relire plusieurs fois le texte. Le sémioticien italien opère une triple distinction: *topic – fabula – isotopie*. Comme l'opposition *topic – fabula* semble plus évidente, Eco insiste sur la différence entre le *topic* et l'*isotopie*; si le *topic* est un phénomène *pragmatique*, l'*isotopie*

Sur la complexité de la notion de topique

est un phénomène *sémantique*. A la suite de Greimas (1970), Eco définit l'*isotopie* en termes de *propriétés sémantiques d'un texte* et propose une taxinomie des formes que peut recevoir cette catégorie. Un texte peut assumer une hiérarchie de *topics*: depuis *les topics de phrase* jusqu'aux *topics discursifs*, puis aux *topics narratifs* et aux *macrotopics* qui les englobent tous. Il est à remarquer que le thème discursif, contrairement au thème de l'énoncé (thème phrastique), ne fait pas partie d'une opposition binaire telle que thème-rhème, thème-propos. Teun A. van Dijk (1977) définit lui aussi le *topic* en termes de macrostructures; c'est le *topic* qui régularise la cohérence du discours dans son ensemble. Tout comme chez U. Eco, le *topic* organise la représentation sémantique du discours entier⁴. Et tout comme chez Eco, le *topic* permet au lecteur (récepteur) de se former, à partir des informations véhiculées par le texte, une idée sur la finalité du texte, idée soumise à des transformations successives.

III.5. Le topique dans l'approche conversationnelle de G. Brown et G. Yule

L'approche de Gillian Brown et Geoge Yule (1983) s'inscrit dans une perspective conversationnelle. Selon ces théoriciens, la représentation sémantique d'un texte ne peut pas être réduite à un seul *topic* (comme chez T. A. van Dijk), mais à des *topics possibles*. Ils insistent aussi sur le rôle joué dans la détermination des *topics* par les éléments du *contexte* de production du discours⁵. Un autre élément essentiel qui intervient dans la conversation et qui influence l'identification des *topics* est représenté par la *négociation*⁶. Le *topic* doit être décrit donc en prenant en considération non seulement la représentation sémantique d'une conversation, mais aussi la part de subjectivité qui dépend des points de vue des participants à cette conversation.

⁴ « Sentential topics [...] determine the distribution of information and sequences, whereas discourse topics seem to reduce, organize and categorize semantic information of sequences as wholes » (van Dijk 1977 : 132).

⁵ « Those aspects of the context which are directly reflected in the text, and which need to be called up to interpret the text, we shall refer to as activated features of context and suggest that they constitute the contextual framework within which the topic is constituted, that is the topic framework » (Brown, Yule 1983 : 75).

⁶ « If there is an entity identifiable as «the topic of conversation», the analyst should consider what evidence from each individual speaker's contributions he is using to make that identification. He should also remain aware of the fact that conversation is a process and that each contribution should be treated as part of the negotiation of 'what is being talked about'. Above all, he should remember that it is speakers, and not conversations or discourses, that have 'topics' » (Brown, Yule 1983 : 94).

IV. Bilan

Notre présentation (évidemment non exhaustive) des différentes définitions données aux notions de *thème* et de *rhème* se propose de mettre en évidence quelques aspects problématiques liés à la dimension thématique de l'organisation énonciative de l'énoncé/du discours, aspects problématiques qui découlent, à notre avis, de l'hétérogénéité des approches dont relèvent ces définitions. Cette diversité de points de vue semble conduire à l'impossibilité d'une appréhension cohérente de la notion de *thème*. Pourtant, le terme de *thème* est intuitivement accessible, bien que les critères de définition restent instables. Le caractère intuitif et subjectif des définitions énonciatives du thème (« *ce à propos de quoi est dit X* », « *ce dont parle l'énoncé* », etc.) a été critiqué, la relation « *d'à-propos* » étant considérée comme trop vague. En effet, une telle définition relationnelle du *thème*, qui repose presque exclusivement sur le repérage intuitif, conduit à l'idée que le thème ne serait pas un véritable *concept*, mais plutôt une notion *pré-théorique*. Nous considérons que l'intuition joue un rôle essentiel dans l'identification du thème, mais qu'un tel repérage ne peut constituer qu'un point de départ pour l'analyse de l'organisation informationnelle, analyse qui doit tenir compte de l'ensemble des facteurs linguistiques et non linguistiques qui y interviennent. Pour la définition et l'identification du thème, certains chercheurs ont proposé quelques tests tels que la négation, l'interrogation ou la paraphrase (Daneš 1974), ou ont fait appel à l'intonation comme critère permettant de trouver le *thème* (Danon-Boileau *et al* 1991 ; Morel et Danon-Boileau 1999). Leur tentative d'y apporter plus d'objectivité par l'utilisation de ces tests de reconnaissance n'aboutit portant pas à la mise en place d'outils d'analyse opératoires⁷. Il est à signaler que les fluctuations de la notion de *thème* proviennent aussi du fait que les diverses définitions se situent à des niveaux différents, énoncé/discours, ce qui entraîne des confusions terminologiques. Les deux niveaux d'analyse (énoncé/discours) rendent compte de deux types d'approches de l'organisation informationnelle. L'approche qui a comme cadre de référence l'énoncé considère l'organisation informationnelle comme un principe structurant de celui-ci et accorde une grande importance aux marques formelles (ordre des mots, structures syntaxiques, structure prosodique). Pourtant, la plupart des linguistes ayant situé leur analyse de la structure informationnelle au niveau de l'énoncé recourent au contexte textuel / situationnel / cognitif pour identifier le *thème*. L'approche discursive prend en considération le rôle du contexte discursif dans la construction du *thème* au niveau global du texte. Nous considérons qu'une articulation entre l'organisation thématique au niveau phrastique et l'organisation globale du texte est possible, car les deux types d'approches, étudiant la structure informationnelle de l'énoncé et respectivement celle du discours, ne sont pas opposés, mais complémentaires. Une autre difficulté dans l'identification du thème réside dans l'absence de correspondance entre les réalisations linguistiques et les fonctions de *thème* et de

⁷ Georges Kleiber (1994) et Anne Grobet (2002) ont démontré la portée réduite de ces tests qui ne permettent pas une identification objective du thème, mais plutôt une explicitation d'une interprétation intuitive préexistante.

Sur la complexité de la notion de topique

rhème. L'approche formelle a mis en évidence les liens privilégiés qui existent entre la fonction de *thème* et le *sujet* grammatical tout comme entre la fonction de *thème* et les éléments en position initiale dans la phrase, sans pouvoir réduire l'étude du *thème* à l'analyse de la seule dimension linguistique. Une telle réduction ne serait pas possible⁸, car le *thème* est une notion complexe qui ne se laisse pas décrire uniquement au niveau syntaxique. D'autres dimensions aussi doivent être prises en compte: logique, sémantique, pragmatique, énonciative. La complexité de l'organisation informationnelle de l'énoncé et du discours et les différents niveaux d'analyse qui y sont impliqués demandent une méthode et un cadre d'analyse qui soient à même de rendre compte de tous les éléments et facteurs intervenant dans la structure informationnelle. Nous considérons qu'une approche de type modulaire permet une description adéquate des dimensions et niveaux d'organisation de la structure informationnelle de l'énoncé / du discours.

V. Approches modulaires

V.1. La théorie des prototypes séquentiels de J.-M. Adam

Convaincu que tout classement typologique des textes est impossible à établir quels que soient les critères invoqués (forme, composition, organisation, structuration), J.-M. Adam (1992) considère, pourtant, qu'il est possible de repérer dans la structure des textes des segments constituant des *schémas prototypiques d'ampleur plus restreinte*, à savoir les *séquences*, de sorte que son approche linguistique et textuelle ne se propose pas de déterminer des types de textes, mais des *types de séquences*, distinctes du point de vue de leur *superstructure*. J.-M. Adam identifie cinq prototypes séquentiels: la séquence narrative, descriptive, argumentative, explicative et dialogale. Le *texte* est défini comme un « objet abstrait, construit par définition et qui doit être pensé dans le cadre d'une théorie (explicative) de sa structure compositionnelle », opposé au *discours* qui est pris « au sens d'objet matériel, oral ou écrit, d'objet empirique, observable et descriptible » (1992 : 15). La théorie des prototypes séquentiels de J.-M. Adam propose des éléments d'analyse capables de rendre compte de l'hétérogénéité compositionnelle des textes. Chaque texte est composé de séquences⁹. La séquence est une unité textuelle qui peut être définie comme une structure, c'est-à-dire comme:

⁸ Georges Kleiber (1994 : 112) a montré que les descriptions de il anaphorique qui s'appuient sur la thèse de la continuité thématique entraînent la circularité de la définition: « Ainsi d'un côté, le pronom il se trouve défini à l'aide de la notion de thème discursif et, de l'autre, le thème se détermine en termes d'anaphore ».

⁹ Sur le plan de sa structure séquentielle, un texte *T* comporte un nombre *n* de séquences qui peuvent être complètes ou elliptiques. En même temps, tout texte possède une structure hiérarchique: la séquence, en tant qu'unité constituante du texte, est composée d'ensembles de propositions, appelées macro-propositions, elles-mêmes composées de *n*

- un réseau relationnel hiérarchique (la séquence est une entité décomposable en parties reliées entre elles mais aussi au tout dont elles font partie);
- une entité relativement autonome, dotée de sa propre organisation interne, en relation de dépendance/indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie.

J.-M. Adam propose comme unité textuelle de base la *proposition énoncée* (ou *clause*) qui comprend trois éléments complémentaires:

- l'aspect *référentiel* (la construction d'une représentation discursive);
- l'aspect *énonciatif* (la prise en charge de la proposition par un locuteur);
- l'aspect *textuel* (le liage de la proposition avec d'autres propositions).

L'aspect textuel est constitutif de la proposition énoncée définie comme une « unité liée selon le double mouvement complémentaire de la connexité (succession linéaire de propositions) et de la séquentialité (structure hiérarchique de propositions) » (1992 : 41). Pourtant, la structure générale des textes ne se réduit pas uniquement aux combinaisons séquentielles; elle est fixée à un niveau hiérarchique supérieur par les *genres du discours*. L'organisation séquentielle ne constitue qu'un des plans de l'organisation de la textualité. En adoptant la perspective pragmatique et textuelle, J. M. Adam définit un texte comme « une configuration réglée par divers modules ou sous-systèmes en constante interaction » (1992 : 21). Dans l'élaboration de son modèle, J.-M. Adam part de l'hypothèse que le langage est un système complexe composé de modules (sous-systèmes) relativement autonomes et en relation les uns avec les autres. Il réorganise les modules classiquement étudiés par la linguistique (phonétique-phonologique, morphologique, lexical, syntaxique, sémantique et pragmatique) et propose cinq modules ou cinq plans d'organisation textuelle (1992 : 21-28):

- le plan de la visée illocutoire, selon lequel « un texte est une séquence d'actes de discours qui peut être considérée elle-même comme un acte de discours unifié »;

- le plan des repérages énonciatifs, selon lequel « un ancrage énonciatif global confère à un texte sa tonalité énonciative d'ensemble tandis qu'alternent d'incessants changements de plans énonciatifs »¹⁰;

- le plan de la cohésion sémantique, selon lequel « la dimension sémantique globale est représentée par ce qu'on appelle macrostructure sémantique ou, plus simplement, le thème global d'un énoncé »;

propositions. Le nombre et la combinaison de séquences conduisent à la prise en compte de deux cas de figure: -le texte ne comporte qu'une seule séquence homogène,

- ou bien le texte comporte un nombre *n* de séquences, soit de même type, donc homogène, soit de types différents, donc hétérogène.

Dans le cas des structures séquentielles hétérogènes, on parle de deux nouveaux cas de figure: l'insertion de séquences hétérogènes et la dominante séquentielle.

¹⁰ Jean-Michel Adam distingue plusieurs grands types de repérages énonciatifs: l'énonciation orale, l'énonciation écrite (l'énonciation de *discours* ou actuelle), l'énonciation non actuelle (l'*histoire* de Benveniste), l'énonciation proverbiale, l'énonciation du discours logique, l'énonciation du discours poétique.

Sur la complexité de la notion de topique

- le plan de la connexité textuelle, selon lequel de différents plans correspondant aux spécificités microlinguistiques et stylistiques du texte doivent être à nouveau considérés;

- le plan de la séquentialité, selon lequel les individus, au cours de leur développement cognitif, élaborent des *schémas séquentiels prototypiques*. J.-M. Adam considère que « la description de ce dernier plan d'organisation doit permettre de théoriser de façon unifiée 'les types relativement stables d'énoncés' [...] ».

Le modèle proposé par Adam traite de la structure informationnelle du texte au niveau du module de la cohésion sémantique. La notion de *thème*, qui est équivalente à celle de macrostructure sémantique, est un phénomène pragmatique de construction élaborée par l'interprétant à partir d'éléments discontinus du texte. Le *thème-topique* du discours défini par Adam à ce niveau de l'analyse recouvre, à la fois, les définitions du topic du discours de T. A. van Dijk (le topic correspond à une contrainte globale qui établit un tout signifiant) et U. Eco (le topic est une hypothèse du lecteur sur la finalité du texte). En revanche, la notion de *thème-titre* constitue l'objet central de la séquence descriptive (cf. Adam 1992 ; Adam, Petitjean 1989). Le prototype de la séquence descriptive repose sur une *procédure de hiérarchisation très stricte* régie par quatre macro-opérations: *l'ancrage*, *l'aspectualisation*, *la mise en relation* et *la thématisation*. Toute entité référentielle qui fait l'objet d'une description est ancrée dans un *thème-titre*. L'opération d'ancrage est essentielle, car elle assure la cohésion sémantique référentielle. Outre la procédure d'ancrage proprement dit (signalisation initiale du *thème-titre*), J.-M. Adam envisage d'autres modalités d'ancrage: *l'affectation* (divulgaration, en fin de séquence, de l'entité qui a fait l'objet de la description) et *la reformulation* (reprise et modification du *thème-titre* ou de tout autre élément de la description). Par l'opération d'*aspectualisation*, qui constitue la base de l'expansion descriptive, a lieu un découpage en parties du *thème-titre* ou de tout autre élément de la description. Par la procédure de *mise en relation*, le *thème-titre* peut être assimilé par *comparaison* ou par *métaphore* à d'autres entités référentielles. La procédure d'enchâssement par sous-thématisation garantit au texte descriptif, par l'enchâssement d'une séquence dans une autre séquence, une expansion potentiellement infinie. En effet, comme le précise Adam, « par une opération facultative de thématisation, n'importe quel élément peut se trouver, à son tour, au point de départ d'une nouvelle procédure d'aspectualisation et/ou de mise en situation, processus qui pourrait se poursuivre à l'infini » (1992 : 95). Ces opérations sémiotiques sont constitutives de la séquence descriptive. Elles s'articulent et rendent compte de la hiérarchisation de ce type de texte. La séquence descriptive porte sur un *thème-titre* renvoyant à une entité conceptuelle dont les diverses caractéristiques font l'objet de dérivations particulières spécifiées par les opérations d'*ancrage*, d'*aspectualisation*, de *mise en relation* et de *thématisation*.

V.2. La structure de l'énoncé dans le système modulaire d'Henning Nølke

Le modèle proposé par H. Nølke (1994 ; 1999) s'inscrit dans le cadre d'une approche modulaire. Selon Nølke, une approche modulaire renvoie à l'existence d'un modèle théorique composé d'un nombre de sous-systèmes (ou modules), chacun d'entre eux étant chargé de traiter une problématique restreinte. Chaque module répond à des règles locales et est conçu comme constituant une *mini-théorie*. Les différents modules sont reliés à l'aide des *méta-règles* (règles globales), de sorte que chaque module soit relié par les *méta-règles* au moins à un autre module. Le modèle modulaire de Nølke a comme objet d'étude la *phrase* et part d'une conception entièrement méthodologique de la modularité. Intéressé aux mécanismes proprement linguistiques qui permettent l'encodage des messages, le linguiste danois adopte une *approche de génération*: il part du sens dans l'explication des relations entre forme et sens. La délimitation du champ de recherche (Nølke opte pour une linguistique de la langue) impose des contraintes méthodologiques sur l'établissement des modules:

« - on doit assurer l'indépendance mutuelle des modules;

- on doit songer à établir un appareil notational homogène qui permette l'établissement de liens précis entre les modules » (1994 : 19).

La structuration globale du modèle est régie par le principe d'accessibilité globale: « tout module doit être accessible à partir de n'importe quel autre module » (1994 : 20). Si l'établissement des modules dépend nécessairement des deux contraintes méthodologiques, la structuration globale du modèle échappe à toute contrainte préalable. Pourtant, l'évolution permanente du système modulaire est gouvernée par les deux principes méthodologiques suivants:

- le principe de l'économie théorique et

- le principe de la relation dialectique entre théorie et empirie.

Dans le traitement des phénomènes multidéterminés, pour l'analyse desquels plusieurs modules interagissent systématiquement, Nølke introduit la notion de *supermodule*¹¹. Comme le but de cette approche modulaire est la création d'un modèle total, capable d'unir la forme linguistique au sens, et comme le sens dépend intrinsèquement des interprétations des différents sujets parlants, Nølke arrive à la conclusion que l'introduction d'*un modèle de l'interprétation* (antérieur à l'élaboration du modèle modulaire)¹² est tout à fait nécessaire pour pouvoir rendre compte du sens linguistique. Pour l'élaboration d'un modèle de l'interprétation, Nølke part de la linguistique instructionnelle de

¹¹ Si un module est « un système clos de règles (simples) qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique particulier », un supermodule est « un système clos de métarègles qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique complexe » (Nølke 1994 : 21).

¹² Une analyse des processus cognitifs qui sous-tendent les interprétations réelles ne constitue pas un objectif de Nølke, car ce type d'analyse sortirait du champ de la linguistique.

Ducrot¹³. Mais si Ducrot examine uniquement les interprétations virtuelles des énoncés, Nølke se propose une évaluation des interprétations réelles d'un même énoncé faites par des récepteurs différents. L'interprétation consiste à saturer (en tenant compte aussi du contexte) les variables données par la signification; ce travail de saturation est gouverné par les lois de discours. L'output du système modulaire est un ensemble d'instructions qui fonctionne comme input dans le modèle d'interprétation qui, à son tour, tient compte des informations de la situation d'énonciation particulière et conduit à une interprétation réelle. Le système de Nølke¹⁴ comprend trois composantes, chaque composante comportant des modules: la composante syntaxique, la composante logico-sémantique et la composante pragmatico-sémantique¹⁵. La structure *thème-rhème* correspond, dans ce modèle, à un des quatre modules de la composante syntaxique et ne doit pas être confondue avec la *structure informationnelle*. En analysant dix propositions de définitions données au *thème* et au *rhème*, Nølke arrive à la conclusion que l'on a affaire à une confusion notionnelle, confusion qui s'explique par le fait qu'un énoncé peut véhiculer simultanément plusieurs structures binaires qui se recouvrent assez souvent. Le linguiste danois constate une répartition de ces définitions en deux grandes classes: définitions qui rendent compte, au niveau de l'énoncé, d'un phénomène purement formel (exemple: *le thème* correspond au premier segment de l'énoncé) et définitions qui concernent la structuration du message (exemple: *le thème* correspond à l'information connue/antérieure, le *rhème* à l'information non connue/nouvelle). La structure *thème-rhème* définie par Nølke est donc de nature formelle (le *thème* est le premier segment de l'énoncé) et se distingue de la structure informationnelle, qui est de nature fonctionnelle. L'articulation *thème-rhème* est saisie « au niveau syntaxique et est établie indépendamment de toute considération contextuelle » (1994 : 107). Nølke distingue la structure *thème-rhème* des phénomènes de *focalisation* et de *présupposition*, analysables, selon lui, dans la composante pragmatico-sémantique. Les structures de *thème-rhème* et de *focalisation* sont marquées linguistiquement et sont définies indépendamment l'une de l'autre. Ce sont les métarègles¹⁶ qui relient le module syntaxique (structure *thème-rhème*) et le module pragmatico-sémantique (*focalisation*).

¹³ Nølke garde l'opposition de Ducrot entre la *signification* (l'apport sémantique de la phrase) et le *sens* (la description sémantique des énoncés) et considère que la *signification* fournit des instructions pour la création du *sens*.

¹⁴ Le modèle modulaire esquissé par Nølke (1994 ; 1999) s'applique à l'analyse des adverbes de phrase et de la négation.

¹⁵ La composante syntaxique comprend quatre modules qui s'occupent respectivement des structures *syntagmatique*, *prédicationnelle*, *de portée*, *thème-rhème*.

¹⁶ Nølke énonce deux métarègles qui s'occupent des relations entre *thème* –*rhème* et *focalisation*:

« Métarègle 1: Le rhème fonctionne comme domaine de focalisation simple.

Métarègle 2: Le thème fait partie du présupposé stratificationnel » (1994 : 173-174).

V.3. Le modèle d'Eddy Roulet: la modularité discursive

Si l'ouvrage de Nølke (1994) pose les principes d'une approche modulaire de la langue (son système modulaire concerne avant tout la structure de l'énoncé), le projet d'Eddy Roulet est centré sur la modularité discursive. Une ébauche de son projet a été présentée dans un article publié dans *Cahiers de linguistique française*, en 1991. Partant de la constatation que les modèles d'analyse du discours développés avant 1990 prennent en compte seulement une forme de discours¹⁷, Roulet et son équipe de Genève adoptent une approche modulaire de l'interaction verbale capable d'intégrer les théories partielles dans un modèle à même de décrire la complexité de l'organisation du discours. Le modèle comprend une quinzaine de modules articulés dans une structure *hétérarchique* à partir de trois types de contraintes qui gouvernent la construction et l'interprétation de l'interaction: *contraintes situationnelles* (liées aux modules *référentiel, social, interactionnel* et *psychologique*), *contraintes linguistiques* (liées aux modules *syntactique, lexical, sémantique* et *grapho-phonique*) et *contraintes discursives* (liées aux modules *hiérarchique, relationnel, énonciatif, polyphonique, informationnel, périodique* et *compositionnel*). Tout comme Nølke, Roulet adopte l'approche modulaire uniquement comme hypothèse méthodologique visant à rendre compte du fonctionnement du discours et non du fonctionnement de l'esprit humain: « Il est prématuré de considérer la modularité comme un reflet de mécanismes psychologiques du fonctionnement de l'esprit humain, mais elle constitue une hypothèse prometteuse pour décrire la complexité de l'organisation du discours » (1999 : 187-257).

Bien que les principes généraux et les exigences majeures auxquels un modèle d'analyse systématique des structures du discours doit satisfaire soient maintenus, Roulet révisé la première version du modèle (celle de 1991) en procédant à une simplification et à une structuration qui le rendent plus souple et plus efficace. En effet, l'autonomie de certains modules ne peut pas être soutenue (par exemple, les informations contenues au niveau de la dimension relationnelle, énonciative ou polyphonique ne peuvent être décrites que par rapport aux modules linguistique et référentiel) et leur nombre assez élevé rend difficile la formulation des règles de couplage entre les informations qu'ils comprennent. L'approche modulaire de l'organisation du discours, telle qu'elle est conçue à présent par Roulet et ses collaborateurs (1999 ; 2001), répond à une double exigence:

- « a) décomposer l'organisation complexe du discours en un nombre limité de systèmes (ou modules) réduits à des informations simples et
- b) décrire de manière aussi précise que possible la manière dont ces informations simples peuvent être combinées pour rendre compte des différentes formes d'organisation des discours analysés » (2001 : 42).

¹⁷ Le modèle genevois de 1985 visait presque exclusivement la structure hiérarchique et fonctionnelle de la conversation et ignorait les dimensions « thématique, anaphorique, compositionnelle, autotélique, proxémique, interactionnelle, sociale, référentielle et psychologique » (1991 : 54)

Le nouveau dispositif modulaire adopté opère la distinction entre *dimensions du discours*, correspondant aux différents modules du système (modules *lexical, syntaxique, hiérarchique, référentiel* et *interactionnel*) et *formes d'organisation* (formes d'organisation *élémentaires: phono-prosodique* ou *graphique, sémantique, relationnelle, informationnelle, énonciative, séquentielle, opérationnelle* et formes d'organisation *complexes: périodique, topicale, polyphonique, compositionnelle, stratégique*), outils descriptifs qui rendent compte de l'interaction entre les informations simples d'origine modulaire et/ou les formes d'organisation. L'architecture modulaire comprend donc cinq modules, mais une place centrale est attribuée aux modules syntaxique, hiérarchique et référentiel¹⁸, « parce que ce sont eux qui déterminent les structures portantes du discours et qui rendent compte de la capacité de produire une infinité respectivement de clauses¹⁹ (ou propositions indépendantes), d'échanges²⁰ et de structures conceptuelles et praxéologiques » (2001 : 43). Une analyse comparative des deux variantes, celle proposée en 1991 et celle proposée dans *Une approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours* de 1999 reprise dans Roulet et al. 2001 (*Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*) nous permet d'examiner les transformations subies par le modèle dans le traitement de la structure informationnelle. Le modèle de 1991 consacrait au traitement de la structure informationnelle tout un module, à savoir le module informationnel, en étroite liaison avec les structures hiérarchique, périodique et référentielle. En analysant un fragment d'un enregistrement vidéo de l'émission *Apostrophes* consacrée à un entretien entre B. Pivot et G. Simenon, Roulet (1991) conclut que la macro-structure thématique d'un dialogue a une dimension *interactionnelle* ou *polygérée*, dimension qui n'était pas prise en compte par les linguistes pragois (ceux-ci prenaient en considération uniquement la progression thématique du discours monologique et monogéré) et qu'il est difficile d'appliquer à ce type de discours l'approche de la structure *thème-rhème* qu'ils développent. C'est pourquoi Roulet conçoit une approche différente (1999) inspirée, principalement, des travaux de Chafe et de Berrendonner, approche qui sera développée dans Roulet et al. 2001. Roulet et al. opèrent une distinction entre le *propos*²¹

¹⁸ Le module référentiel traite des représentations praxéologiques (types d'interactions plus ou moins ritualisées) et conceptuelles (liées aux propriétés typiques des objets, des actions ou des êtres qui constituent l'univers de discours) qui sont actualisées et exploitées par les locuteurs/scripteurs dans des discours particuliers pour former des structures praxéologiques et conceptuelles. Le module référentiel définit cinq rangs d'unités de la *structure praxéologique*: l'*incursion*, la *transaction*, l'*épisode*, la *phase* et l'*action minimale* qui sont susceptibles de remplir trois types de fonctions: *étape, réorientation, interruption*.

¹⁹ La *clause* est le constituant maximal du module syntaxique dont les constituants sont liés soit par des rapports de rection, soit par des rapports de subordination ou de coordination syntaxique marqués par une conjonction.

²⁰ L'*échange*, l'*intervention* et l'*acte textuel* sont les constituants du texte définis par le module hiérarchique.

²¹ Dans la version de 1999, le *propos* est équivalent à l'*objet de discours*. Roulet a préféré ne plus l'utiliser dans la version de 2001 pour éviter des confusions générées par les acceptions différentes de ce terme chez d'autres chercheurs.

(l'information activée par l'acte qui représente l'unité discursive minimale) dont l'introduction implique au moins un point d'ancrage en mémoire discursive et le *topique* (l'information semi-active qui peut être verbalisée ou non²²) qui peut être indiqué ou non par une *trace topicale*. La notion de *topique* définie par Roulet (1999) permet de séparer le point d'ancrage de sa trace linguistique et admet, par le recours à la mémoire discursive, l'existence des topiques implicites. Pourtant, le point faible de cette définition est constitué par la trop grande importance que joue l'intuition de l'interprétant dans l'identification du topique. Dans son livre consacré à l'identification des topiques dans les dialogues Anne Grobet (2002) montre, en s'appuyant sur une comparaison avec la problématique de la référence²³, que l'identification intuitive du topique doit s'accompagner d'une étude d'autres facteurs qui conduisent au topique. Anne Grobet considère aussi que les définitions du *topique* et du *propos* « sont encore trop floues et demandent à être précisées » (2002 : 90). Les critères qu'elle propose pour discriminer le *point d'ancrage immédiat* (le topique) et le *point d'ancrage d'arrière-fond*, à savoir la *nature* (tant le topique que le point d'ancrage d'arrière-fond sont des *informations stockées en mémoire discursive, dont la source se trouve dans le cotexte, le contexte ou les inférences de l'un ou de l'autre*), le *repérage* (*trace nécessaire* pour le point d'ancrage d'arrière-fond, *trace ou implicite* pour le topique), le *statut* (le point d'ancrage d'arrière-fond est facultatif tandis que le topique est obligatoire) et le *nombre par acte* (qui est indéterminé dans le cas des points d'ancrage d'arrière-fond, tandis que l'existence d'au moins un topique par acte est requise) sont complétés par une contrainte supplémentaire formulée en termes de *relation d'à-propos*²⁴, de sorte qu'elle arrive à la définition suivante du topique:

« Le topique se définit comme une information (un référent ou un prédicat) identifiable et présente à la conscience des interlocuteurs, qui constitue, pour chaque acte, l'information la plus immédiatement pertinente liée par une relation d'à propos avec l'information activée par cet acte » (2002 : 96).

Quant au terme d'objet de discours (ou propos), Anne Grobet remarque que, même s'il renvoie à la fois à l'information activée par un acte et aux traces linguistiques de cette information, c'est avant tout à l'information nouvellement activée par un acte que cette notion renvoie: « [...] le propos peut être défini comme étant ce que l'on dit concernant le topique [...] » (2002 : 97). Définis de

²² Roulet part de la distinction de Chafe entre information activée, semi-active et active et de l'hypothèse selon laquelle *une seule idée peut être activée à la fois*. Roulet adopte donc une conception mémorielle des topiques qui le conduit, dans leur définition, à une prise en compte non seulement des éléments textuels (informations explicites), mais aussi des informations stockées en mémoire discursive.

²³ La question de l'identification des référents et du mode de donation des référents est amplement analysée par G. Kleiber dans son ouvrage *Anaphores et pronoms*, Paris Duculot, 1994.

²⁴ Anne Grobet s'appuie sur la définition de Lambrecht: « A referent is interpreted as the topic of a proposition if in a given discourse the proposition is construed as being about this referent, i. e. as expressing information which is relevant to and which increases the addressee's knowledge of this referent » (Lambrecht, *apud* Grobet 2002 : 93).

cette manière, le propos et le topique doivent être envisagés comme des notions complémentaires.

En s'inspirant des propositions de Daneš, (1974) Roulet *et al.* (2001) définissent trois types principaux de progression informationnelle: la *progression linéaire* lorsque le topique est issu du propos qui précède, la *progression à topique constant* lorsque le topique est issu du topique de l'acte précédent et l'*enchaînement à distance* lorsqu'un topique qui a été momentanément abandonné est repris. La continuité et la progression des informations activées par le discours ne sont plus l'objet d'étude d'un module, mais de la forme d'organisation informationnelle, qui est une forme d'organisation élémentaire. L'organisation informationnelle résulte du couplage des modules hiérarchique, lexical, syntaxique et référentiel. L'organisation topicale est une forme d'organisation complexe fondée sur le couplage des informations issues de la forme d'organisation informationnelle avec les dimensions hiérarchique et référentielle et vise à décrire la hiérarchie des propos de l'organisation informationnelle et les relations de dérivation entre les propos activés. De cette façon « on parvient à rendre compte de la gestion dynamique des objets de discours dans le développement de l'interaction » (Roulet 1994 : 249).

L'approche modulaire des linguistes genevois aborde donc le problème complexe de la structure informationnelle du discours en deux étapes:

- l'étape de l'organisation informationnelle qui décrit la structure informationnelle des dialogues ayant comme point de départ le modèle pragois modifié et

- l'étape de l'organisation topicale qui met en relation l'organisation informationnelle avec d'autres structures discursives.

L'unité discursive minimale qui sert de cadre de référence à l'analyse est représentée dans le modèle genevois (1999 ; 2001) par *l'acte textuel* qui ne doit pas être confondu avec *l'acte de langage* de la première version du modèle, celle de 1985. Dans cette version, l'acte de langage en tant qu'unité minimale du modèle hiérarchique et fonctionnel rappelait l'acte de langage de Searle réalisé sous la forme d'une proposition. Roulet (1999 : 211) définit l'acte de la manière suivante: « L'acte, qui constitue l'unité textuelle minimale, est défini comme la plus petite unité délimitée de part et de l'autre par un passage en mémoire discursive, dans le sens de Berrendonner (1983) »²⁵. La définition et le repérage de l'unité minimale font défaut dans différentes approches. En effet, les unités proposées: le tour de parole, la phrase, le contour intonatif, l'acte illocutoire peuvent être facilement contestées²⁶. Roulet prévient les objections que l'on pourrait faire à la difficulté du repérage des actes dans un discours donné en affirmant que « le repérage des actes dans un discours donné soulève des problèmes pratiques qui peuvent être résolus à l'aide d'instruments heuristiques

²⁵ A. Berrendonner (1983) entend par mémoire discursive l'ensemble des connaissances partagées par les interlocuteurs composées par les savoirs culturels et encyclopédiques qui servent d'axiomes aux interlocuteurs dans les processus inférentiels, savoirs qui sont continuellement alimentés par des événements extra-linguistiques tout comme par les énonciations successives qui constituent le discours.

²⁶ On trouve une synthèse des travaux qui traitent de cette problématique dans Grobet 2002 : 73-89.

relevant d'autres dimensions du discours » (1999 : 211). La prise en compte de critères issus de différents modules (lexical, syntaxique) et formes d'organisation (phono-prosodique ou graphique, inférentielle) est essentielle dans la tentative de segmentation du discours en actes.

VI. Conclusions

La prémisses du caractère modulaire de la langue a conduit à une ouverture de la linguistique classique. La nouvelle méthodologie adoptée part des sous-systèmes (ou modules) qui sont étudiés indépendamment pour être ensuite re-mis en relation, cette opération de couplage entre des informations d'origine modulaire rendant compte de l'organisation complexe de l'ensemble. Notre objectif n'a pas été de faire le point sur les développements des théories modulaires dans les linguistiques de la langue et du discours. Nous nous sommes arrêtée à trois modèles modulaires qui traitent de la structure informationnelle de l'énoncé et/ou du discours: le modèle de J.-M. Adam (1992), le modèle de H. Nølke (1994, 1999) et le modèle genevois (Roulet 1991 ; 1999 ; Roulet *et al.* 2001). Les hypothèses relatives à la modularité de l'esprit avancées par J. Fodor ont été développées dans le domaine linguistique (entre autres) par D. Sperber et D. Wilson (1989) et par A. Reboul et J. Moeschler (1998)²⁷, mais il faut le préciser, encore une fois, les modèles présentés adoptent l'approche modulaire comme hypothèse méthodologique. Les approches de type modulaire permettent de distinguer les dimensions et les niveaux d'organisation de la structure informationnelle qui sont analysés, dans un premier temps, pour eux-mêmes pour être ensuite traités dans une vision d'ensemble, rendant ainsi compte de la complexité de l'organisation informationnelle. L'approche de J.-M. Adam (1992) tente une définition des *prototypes séquentiels* qui se distinguent du point de vue de leur *superstructure*. Le rôle des catégories cognitives prélangagières et des opérations psychologiques dont disposent les locuteurs dans leur production et interprétation des séquences discursives particulières est, dans la conception de J.-M. Adam, essentiel pour la définition des types de discours. Pourtant, son approche ne fait pas une analyse détaillée des marques linguistiques qui définissent les différents types. C'est un désavantage de cette approche sur lequel insiste aussi L. Filliettaz (2001): « [...] définir les types de discours consiste non seulement à expliciter des opérations psychologiques générales sur lesquelles se fondent des catégories prélangagières, mais encore à mettre en évidence les principes qui ancrent celles-ci dans des unités spécifiquement discursives ». H. Nølke (1994 ; 1999) expose les questions méthodologiques et les principes d'une approche modulaire scientifique sur lesquels est fondé son modèle modulaire linguistique. Son modèle est *en genèse perpétuelle* (les diverses analyses empiriques peuvent conduire à l'établissement de nouveaux modules et/ou au

²⁷ Eddy Roulet (1999 : 191) considère que le programme de recherche d'A. Reboul et J. Moeschler ne dépasse pas le cadre étroit proposé par Fodor qui « réduit la communication à la transmission d'informations et [...] se fonde sur une unité discursive aussi mal définie que l'énoncé » et ne peut pas offrir une alternative viable à l'analyse du discours.

regroupement de ceux-ci en supermodules) et permet la *transportabilité des résultats* (les théories des différents chercheurs peuvent être adaptées au système du modèle). A la différence de Nølke qui situe son analyse au niveau de l'énoncé, le modèle genevois est centré sur une analyse modulaire du discours. Roulet (1991 ; 1999) et Roulet *et al.* (2001) partent de l'hypothèse de Nølke que le discours peut être décomposé en systèmes d'informations qui sont décrits de manière indépendante sans perdre de vue l'organisation complexe de l'ensemble. Le modèle genevois, qui intègre le modèle hiérarchique et fonctionnel de Roulet (1985), est continuellement modifié, les révisions successives étant dues à l'intérêt croissant des auteurs pour les recherches scientifiques actuelles sur le discours et à leur assimilation dans une modélisation synthétique. Selon Roulet (1999 ; 2001), seulement un modèle modulaire d'analyse permet une description adéquate de la complexité et de l'hétérogénéité des faits discursifs. Il adopte une approche interactionniste du discours et part de l'hypothèse que toute interaction verbale déclenche un processus de négociation entre les participants et doit être décrite selon la démarche descendante (« des interactions verbales aux actes et aux formes linguistiques qui les constituent ») préconisée par Bakhtine. L'architecture du modèle genevois comprend cinq modules qui articulent les contraintes linguistiques (modules lexical et syntaxique) aux contraintes textuelles (module hiérarchique) et situationnelles (modules référentiel et interactionnel) et treize formes d'organisation qui précisent les métarègles reliant les modules et/ou les formes d'organisation. Même si ce modèle présente des points faibles, reconnus par Roulet lui-même, à savoir: les difficultés rencontrées dans la description de la prosodie, de la sémantique, des dimensions interactionnelle, praxéologique, conceptuelle ou de la composante affective, tout comme le problème de la formulation de l'ensemble des règles de couplage entre modules et formes d'organisation, problèmes auxquels on pourrait ajouter l'absence des aspects mimo-gestuels de la description²⁸, le modèle genevois est, à notre avis, un des modèles du discours les plus complets élaborés jusqu'à présent. Par conséquent, c'est à partir de ce modèle, qui offre un cadre méthodologique permettant une étude de l'interrelation des facteurs linguistiques, perceptuels, inférentiels que nous nous proposons d'examiner, dans une étude ultérieure, la structure informationnelle du discours, avec une application au discours théâtral d'Eugène Ionesco.

Références bibliographiques

- ADAM, Jean-Michel (1990), *Éléments de linguistique textuelle théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Liège, Mardaga.
— (1992), *Les textes: types et prototypes Récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris, Nathan.
BALLY, Charles (1965), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Editions Francke.

²⁸ Voir aussi les redéfinitions et les compléments proposés par Anne Grobet que nous avons mentionnés ci-dessus.

- BENVENISTE, Emile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BERRENDONNER, Alain (1983), «Connecteurs pragmatiques et anaphore », *Cahiers de linguistique française* no. 5 : 215-246.
- BROWN, G., YULE G. (1983), *Discourse Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CHAFE, W. (1994), *Discourse, Consciousness and Time. The Flow and Displacement of Conscious Experience in Speaking and Writing*, Chicago, University Press of Chicago.
- CHAROLLES, Michel (1978), « Introduction au problème de la cohérence des textes », in *Langue française*, no. 38 : 4-71.
- DANEŠ, F. (1974), « Functional Sentence Perspective and the Organization of the Text », in Daneš, F. (éd.) *Papers on Functional Sentence Perspective*, Prague, Mouton : 106-128.
- DANON-BOILEAU, L. et al. (1991), « Intégration discursive et intégration syntaxique », *Langages* no. 104, Paris, Larousse : 111-126.
- DUCROT, Oswald, TODOROV, Tzvetan (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- ECO, Umberto (1985), *Lector in fabula*, Paris, Le Livre de poche (biblio essais).
- FILLIETTAZ, Laurent (2001), « Les types de discours », in *clac* 8, <http://www.ucm.es/info/circulo/no8/fillietaz.htm>
- FIRBAS, J. (1972), « On the Interplay of Prosodic and Non-Prosodic Means of functional Sentence Perspective », in Fried, V., (éd.) *The Prague School of Linguistics and Language Teaching*, London, Oxford University Press : 77-94.
- (1992), *Functional Sentence Perspective in Written and Spoken Communication*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GREIMAS, A. J. (1970), *Du Sens*, Paris, Seuil.
- GROBET, Anne (2002), *L'identification des topiques dans les dialogues*, Paris, Duculot.
- HALLIDAY, M.A.K., HASAN, R. (1976), *Cohesion in English*, London, Longman.
- KLEIBER, Georges (1994), *Anaphores et pronoms*, Paris, Duculot.
- MOREL, Mary-Annick DANON-BOILEAU, L. (1999), « Thème, préambule et paragraphe dans l'oral spontané en français », in *La thématization dans les langues: actes du colloque de Caen, 9-11 octobre 1997* (textes réunis par Claude Guimier), Berne, Lang : 359-377.
- PRINCE, E. (1981), « Towards a Taxonomy of Given-New Information », in Cole P. (éd.), *Radical Pragmatics*, New York, Academic Press : 223-255.
- RASTIER, François (1989), *Sens et Textualité*, Paris, Hachette : 47-53.
- RIEGEL, M. et al. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ROULET, Eddy (1991), « Vers une approche modulaire de l'analyse du discours », *Cahier de linguistique française*, no. 12, Université de Genève : 53-83.

Sur la complexité de la notion de topique

- (1999), « Une approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours », in H. Nølke et J.-M. Adam (éds.), *Approches modulaires: de la langue au discours*, Lausanne-Paris, Delachaux et Niestlé : 187-257.
- ROULET *et al.* (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Peter Lang.
- SIBLOT, Paul (1977), « Qu'est-ce que poser un thème? », in *La thématization dans les langues: actes du colloque de Caen, 9-11 octobre 1977* (textes réunis par Claude Guimier), Berne, Lang : 33-44.
- TESNIERE, Lucien (1952), *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- VAN DIJK, Teun A. (1977), « Text and Context », in *Explorations in the Semantics and Pragmatics of Discourse*, London, Longman.
- WILMET, Marc (1997), *Grammaire critique du français*, Paris, Duculot.